

Fiche technique

Octopus Poultry Safe OPS

Assainissement



Modèles	OPS	OPS_Plus	OPS_Premium
Modules embarqués	 <p>Base polyvalente et module d'assainissement (Nébulisation dirigée vers la litière)</p>	 <p>Base polyvalente et module d'assainissement (Nébulisation dirigée vers la litière)</p>  <p>Scarificateur</p>	 <p>Base polyvalente et module d'assainissement (Nébulisation dirigée vers la litière)</p>  <p>Scarificateur</p>  <p>Pack capteurs*</p> <p>(* Pack capteurs permettant de détecter le taux d'ammoniac, l'hygrométrie et la température à hauteur des volailles.</p>
Options			
Utilisation	Bâtiments d'élevage. Au quotidien, en présence animale ⁽¹⁾		
Types de litières	Paille courte (brins n'excédant pas 2 cm de longueur), copeaux de bois, sciure, enveloppe de riz, granules...		
Applications	Assainissement	Assainissement + Scarification	Assainissement + Scarification
Cibles	Air ambiant	Litière et air ambiant	Litière et air ambiant
Localisations & Actions	<p>Module d'assainissement situé au-dessous de la jupe de protection du robot. Nébulisation d'un brouillard sec (microparticules) constitué de produits assainissants diffusé de manière homogène sur et dans la litière.</p> <p>Scarificateur situé à l'arrière du robot sous la jupe de protection (absence d'émission de poussières). Le robot brasse, aère, assèche la litière quotidiennement et la maintient meuble.</p>		
Traitement	Robot autonome, aucune intervention humaine pendant les opérations.		
Produits assainissants	Huiles essentielles chémotypées (avec ou sans adjuvant). L'utilisation des huiles essentielles est préconisée dans un contexte d'amélioration de l'ambiance du bâtiment, notamment des conditions auxquelles sont exposés les animaux, particulièrement en cas de risque sanitaire ou en phase critique d'élevage. Les huiles essentielles dispersées au niveau du sol vont limiter la prolifération de la flore productrice d'ammoniac. Elles agissent également directement sur la santé des animaux par leurs propriétés anti-infectieuses à large spectre, antiseptiques, régulatrices de la fonction respiratoire et immunostimulantes.		
Environnement	Le robot a une action mécanique. Il n'émet pas de molécules dans l'air. Il permet de diminuer les émissions de dioxyde de carbone et d'ammoniac dans l'atmosphère. Le robot fonctionne sur batterie électrique. Il y a donc possibilité d'utiliser de l'énergie verte.		
Alimentation	Batterie (100A/h)		
Autonomie de la batterie	4 à 6 heures		
Temps et mode de recharge	3 heures, sur secteur ou base de recharge automatique (en option).		
Dimensions (mm)	1120 X 1400 X 800		

Fiche technique

Octopus Poultry Safe OPS

Assainissement

Brumisation de produits assainissants

Bien-être animal

Amélioration des conditions de vie :

- . Plumage non souillé
- . Comportements naturels possibles (grattage, bains de poussière, ...)
- . Stimulation/distraction des animaux
- . Meilleure odeur de l'air ambiant ⁽²⁾
- . Meilleure qualité de litière (plus de souplesse, moins d'humidité, moins d'insectes...)

Santé

Amélioration de la santé :

- . Réduction des pododermatites, des dermatites du bréchet et des tarsi
- . Baisse des maladies, moins d'entrée de pathogènes
- . Diminution des difficultés respiratoires
- . Diminution des diarrhées et des ascites ⁽³⁾
- . Réduction de la fermentation de l'acide urique en ammoniac (NH_3) et en dioxyde de carbone (CO_2)
- . Thermorégulation plus efficace (plumage moins souillé)
- . Réduction de la nocivité causée par l'ammoniac

APPORTS

Productivité

Amélioration de la production :

- . Réduction de la mortalité
- . Réduction de l'usage de traitements médicamenteux
- . Réduction des saisies à l'abattoir
- . Meilleure croissance, meilleur indice de consommation
- . Traçabilité des cycles
- . Réduction de la pénalité au travail

Sécurité

Amélioration de la sécurité des opérateurs :

- . Aucune intervention humaine requise lors des opérations
- . Limitation de l'exposition des opérateurs aux pathogènes et aux produits de traitement
- . Limitation de l'exposition des opérateurs à l'ammoniac et au dioxyde de carbone

Conformité

Anticipation de la réglementation :

- . Permet la réduction de la concentration d'ammoniac dans les bâtiments :
Directive 2007/43/CE : < 20 ppm ammoniac, < 3000 ppm dioxyde de carbone
- Directive EU NERCS 2030 : 123 000 km² d'écosystèmes forestiers sauvés de l'eutrophisation ⁽⁴⁾ (soit une réduction de 35%)
19 000 km² d'écosystèmes forestiers préservés de l'acidification (soit une réduction de 86%)

(1) Selon la réglementation en vigueur dans le pays, (2) La fermentation de l'acide urique aboutit à l'émission de gaz : ammoniac (NH_3) et dioxyde de carbone (CO_2), (3) Ascite : accumulation de liquide dans l'abdomen, (4) Eutrophisation : chargement du milieu en nutriments (causé par l'ammoniac par exemple).

Vue en plan d'un bâtiment – cartographie par capteurs (robot OPS_Premium)

